L'EXPRESS

Loi Sapin 2 : des amendements peu transparents

A l'occasion de la discussion du projet de loi dit Sapin 2, qui a notamment pour objet d'encadrer le rôle des représentants d'intérêt dans l'élaboration de la loi, des amendements fournis clé en main par les lobbys ont été déposé par les députés. Nous avons eu régulièrement l'occasion d'évoquer cette pratique récurrente à propos de la chasse ou du vin pour les plus visibles, mais touchant en réalité à tous les domaines.

Il est effectivement très courant que les représentants d'intérêt envoient des amendements « prêts à déposer » aux députés. Pour diverses raisons déjà évoquées (le manque de temps, des raisons locales…), il arrive donc souvent que les députés les déposent in extenso.Ces mêmes représentants d'intérêt envoient également un tableau de suivi des amendements qu'ils ont proposés avec ce qu'il faut voter, s'ils ont un avis favorable ou défavorable… Pratique déjà évoquée lors de la discussion du projet de loi relatif à la biodiversité.Et le projet de loi Sapin 2 n'échappe pas à la règle alors qu'un de ses objectifs est d'encadrer ces pratiques, dénoncées par les députés eux-mêmes.Sur le site de l'association **Bloom,** on trouve les amendements proposés par l'association, les députés qui les ont déposés et les « orientations de vote » préconisées par l'association (qui donne un avis très favorable pour les amendements qu'elle a elle-même suggérés).

8 juin 2016 - 19:24